
Lettre du procureur syndic du district d'Autun sur la célébration d'un fête solennelle en l'honneur de la raison, et l'envoi à la Monnaie de deux caisses d'argenterie d'église pesant 500 marcs, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du procureur syndic du district d'Autun sur la célébration d'un fête solennelle en l'honneur de la raison, et l'envoi à la Monnaie de deux caisses d'argenterie d'église pesant 500 marcs, lors de la séance du 24 frimaire an II (14 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 436-437;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38691_t1_0436_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

pas fertile en chevaux : où il avait été prévenu par des réquisitions sans nombre des généraux de l'armée d'Italie; où le 14^e régiment de chasseurs s'était remonté, et où Toulon et une partie des Alpes-Maritimes est encore au pouvoir de l'ennemi. Le représentant du peuple rend justice aux corps administratifs de la commune d'Arles, qui l'ont parfaitement secondé dans sa mission. Le peuple est à la hauteur des circonstances; la superstition est tombée, et l'on en a brûlé tous les signes dans une fête qui a été célébrée à Arles : tous les saints et les saintes se mettent en route pour la Monnaie de Paris.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit la lettre de Goupilleau (2).

Ph. Ch. Ai. Goupilleau, représentant du peuple dans la 9^e division, à la Convention nationale.

« Arles, le 13 frimaire de l'an II de la République française.

« Citoyens mes collègues,

« Je n'ai reçu qu'hier, par le *Bulletin de la Convention*, le décret du 27 brumaire qui fixe le terme de ma commission. Je vais me conformer à ce qu'il me prescrit.

« J'adresse par ce courrier, au comité de la guerre et au ministre le tableau général des chevaux et de tous les effets d'armement et d'équipement que j'ai reçus. Le nombre des chevaux ne monte dans ce moment qu'à 781, mais des lettres d'avis m'annoncent qu'il m'en arrive encore environ 200 du Var et des Alpes-Maritimes; ainsi le ministre de la guerre pourra disposer de 1,100 chevaux levés dans cette division, tous excellents et vigoureux. Je fais dépositaire de tout la municipalité d'Arles, et je la charge de me donner avis à Paris, ainsi qu'au ministre de la guerre des chevaux et objets d'équipement qui lui parviendront après mon départ.

« J'ai divisé tous ces chevaux en autant de locaux qu'il y a de départements, pour faciliter le travail des commissaires du conseil exécutif; les nombreux et vastes réfectoires des ci-devant moines d'Arles servent d'écurie, et leurs églises de greniers à foin; les fourrages ne manquent pas.

« Cette levée ne laisse pas que d'être satisfaisante dans un pays qui n'est pas fertile en beaux chevaux, et où j'avais été prévenu par des réquisitions sans nombre des généraux de l'armée d'Italie, où le 14^e régiment des chasseurs, s'étant remonté la veille du jour où j'y suis arrivé, et où Toulon et une partie des Alpes-Maritimes sont encore au pouvoir de l'ennemi.

« Je dois, citoyens collègues, à la justice et à la vérité de vous dire que j'ai été bien secondé dans ma commission par les corps administratifs de la commune d'Arles; rien n'égale leur empressement à satisfaire aux diverses réquisitions qui leur sont faites pour l'approvision-

nement de nos armées et les besoins de la République; la Société populaire et tous les citoyens sont, je vous l'assure, à la hauteur des circonstances, et ils l'ont bien montré en triomphant, comme ils l'ont fait, de tous les genres d'aristocratie qui empoisonnaient leur belle atmosphère, et en étouffant cette secte impie dont vous n'avez que trop entendu parler sous le nom *des chif-fonniers*; aucun individu n'osera ici lever la tête s'il n'est pas imbu des principes de la Révolution, et les *Monaidiers* justifient chaque jour le décret par lequel vous avez déclaré qu'ils avaient bien mérité de la patrie.

« Tous les signes de superstition ont disparu. Nous avons célébré solennellement la dernière décade, les citoyens sous les armes, tous les corps administratifs et judiciaires dans leurs costumes et le peuple d'Arles ayant à leur tête une charrue précédée d'une musique militaire ont fait une procession civique dans les principales rues et autour de la commune d'Arles, au bruit de plusieurs salves d'artillerie qui annonçaient au loin l'anéantissement du fanatisme: dans le port, tous les bâtiments avaient déployé le pavillon de la République. Le cortège se rendit ensuite sur une place publique où, au pied d'une belle colonne de granit d'une seule pièce, qui fut autrefois sculptée par les Romains, et que les invariables *Monaidiers* ont consacrée à la mémoire de Marat, le procureur de la commune, monté sur le soc de la charrue, prononça un discours analogue aux circonstances, après lequel on mit le feu à tous les confessionaux de la commune qu'on y avait amoncelés. La fête finit par force farandoles, et des cris répétés de : *Vive la République!*

« Les saints et saintes d'Arles se mettent aussi en route pour leur rendez-vous général à la Monnaie de Paris, mais comme leur substance n'est point aérienne, qu'elle est au contraire très matérielle et très lourde, il leur faudra bien quelques jours pour se rendre.

« Je pars aussi demain pour aller reprendre ma place à la Montagne, à laquelle je ne cesserai d'être fidèle.

« Salut et fraternité.

« Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU. »

Le procureur syndic du district d'Autun écrit que ses concitoyens viennent de célébrer la fête la plus solennelle en l'honneur de la raison : il envoie à la Monnaie deux caisses d'argenterie d'église pesant 500 marcs.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic d'Autun (2).

Le procureur syndic du district d'Autun, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Autun, le 20 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Annonce à la Convention que les Autunois, ces fiers Montagnards de Saône-et-Loire, vien-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 178.

(2) *Archives nationales*, carton AFII 353, plaquette 2140, pièce 38.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 178.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

ment de célébrer aujourd'hui la fête la plus auguste en l'honneur de la raison. Quel jour plus favorable pourrions-nous choisir pour déposer sur l'autel de la patrie deux caisses d'argenterie que nous adressons à l'Hôtel des Monnaies! Elles renferment plus de 500 mares provenant d'une partie des églises de notre ressort, et que nos communes s'empressent d'offrir pour les besoins de la patrie, persuadées qu'elles honorent mieux la divinité par cet emploi civique qu'en les employant à la célébration des mystères dont elles ne veulent plus. Dis aussi à la Convention que cet envoi sera incessamment suivi d'un autre non moins considérable.

« Salut et fraternité.

« G. MERANDIN. »

« La horde impure des brigands paraît menacer notre commune, écrivent les sans-culottes de Blois; nous jurons de périr plutôt que de souffrir que ces monstres infâmes portent leurs pas sanglants sur le sol que nous habitons. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des sans-culottes du district de Blois (2).

Les sans-culottes de Blois, à la Convention nationale.

« A Blois, ce 20 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« La horde impure des brigands paraît menacer notre commune.

« Nous jurons de périr plutôt que de souffrir que ces monstres infâmes portent leurs pas sanglants sur le sol que nous habitons.

« Qu'ils approchent de nos murs, et vous verrez si nous tiendrons notre serment.

« La République ou la mort! Voilà le cri de ralliement des sans-culottes de Blois.

« Nous demandons des armes, du canon et des munitions de guerre.

(Suivent 48 signatures.)

Le citoyen Pachot, d'Onzilbac, département de la Dordogne, fait don à la nation de la finance de son office de sergent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

La Société populaire de l'Aigle [Laigle] écrit que dans sa séance du 27 brumaire, où tous les citoyens se sont embrassés, et ont juré d'étouffer les germes de haine et de discorde qui rompent l'ensemble dont nous avons si grand besoin pour résister à nos ennemis coalisés, il a été fait une collecte en faveur des sans-culottes indigents et des défenseurs de la patrie, qui a produit 2,000

et quelques 100 livres. Les jeunes gens de la première réquisition sont partis aussitôt qu'ils ont été mandés; ils sont armés, et malgré l'état affligeant de dénuement où cette commune se trouve par rapport aux subsistances, elle leur a envoyé 400 quintaux de blé.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la Société populaire de Laigle (2).

La Société populaire des sans-culottes de Laigle, à la Convention nationale.

« Laigle, le 20 frimaire, 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« La Société populaire des sans-culottes de Laigle a arrêté, dans sa séance du 27 brumaire dernier, de vous envoyer l'extrait du procès-verbal de sa séance du 24 du même mois, ainsi que le tableau des contributions des sociétaires en faveur des défenseurs de la patrie et de leurs femmes et enfants; nous vous les faisons passer, annexés à la présente.

« La Société est jalouse de vous convaincre de son zèle pour la patrie, de son attachement à la Convention, de son ardent désir de voir bientôt les brigands couronnés et leurs vils satellites anéantis.

« Notre district a toujours marché d'un pas ferme dans les principes de la Révolution, et s'est toujours empressé d'obéir à la loi. Les jeunes gens de la première réquisition sont partis aussitôt qu'ils ont été mandés. Nous les avons armés, et malgré l'état affligeant de dénuement où nous sommes par rapport aux subsistances, nous leur avons envoyé quatre cents quintaux de blé, tant il est vrai que notre vœu le plus ardent est le triomphe de la patrie sur tous ses ennemis.

« La famine devient chaque jour plus pressante, mais la Sainte-Montagne viendra au secours de ses plus zélés partisans et d'un district qui, au milieu des conjurés fédéralistes, a su conserver l'attitude fière et incorruptible du républicain.

« Parlez, citoyens législateurs, vous nous trouverez toujours empressés de nous rendre à votre vœu.

« Tels sont les sentiments des vrais sans-culottes composant la Société populaire de Laigle.

« Par la Société :

« Les membres composant le comité de correspondance,

« JEANNEST, président; ROY, secrétaire. »

Extrait du procès-verbal de la séance du 24 brumaire dernier. (3)

Sur la motion d'un de ses membres, la Société a unanimement adopté la plantation de l'arbre

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 178.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 179.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 179.

(2) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.

(3) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 841.